



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Guide d'utilisation du dispositif de contrôle sanitaire pour les organisateurs d'évènements

V1.04 – 27/05/2021

Direction générale de la santé

Sommaire

Version temporaire

1. Contexte
2. Cadre réglementaire et sanitaire du dispositif
3. Présentation du dispositif
4. Installation et mise à jour du dispositif
5. Intégration du dispositif dans le parcours participants et mesures de communication
6. FAQ
7. Annexes :
 - Présentation TousAntiCovid Carnet
 - Exemple de preuves de test et de vaccin officielles au format papier
 - Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication
 - Contacts
 - Rappel des mesures dictées par le Ministère chargé des Sports
 - Retours d'expérience

Contexte et objectifs du kit de déploiement

Version temporaire

Contexte général du kit de déploiement

- **La Direction générale de la santé (DGS) a développé un dispositif de contrôle sanitaire TousAntiCovid Verif qui permet de vérifier l'authenticité des preuves sanitaires** (tests RT-PCR ou antigénique, vaccin) présentées au format papier et/ou téléchargées dans l'application **TousAntiCovid Carnet**.
- **Ce dispositif s'inscrit dans le « parcours participant » lors des points de contrôles des preuves effectuées à l'entrée d'un évènement.**
- Ce dispositif de vérification est disponible sur mobile Android/iOS .
 - > Les preuves de tests RT-PCR ou antigénique (positifs et négatifs) sont disponibles depuis le portail SI-DEP et sur l'application TousAntiCovid Carnet
 - > Les preuves vaccinales sont disponibles depuis le portail CNAM et sur l'application TousAntiCovid Carnet
- La vérification concerne uniquement à ce jour les preuves de tests RT-PCR ou antigénique (et à compter du 09.06.2021 les certificats de vaccination et de rétablissements de la Covid-19) conformément aux règles sanitaires en vigueur, sur la métropole et les Outre-mer.
- Ce dispositif sera élargi (été 2021) avec le système européen Digital Covid19 Certificate afin d'assurer la compatibilité du dispositif de vérification avec les preuves émises par les différents pays européens et permettre à ces derniers de vérifier les preuves émises par l'Etat français.



Contexte et objectifs du kit de déploiement

Version temporaire

Objectifs du Kit de déploiement pour les acteurs de l'évènementiel

- **Rendre autonome les acteurs de l'évènementiel sur la mise en place du nouveau dispositif de contrôle sanitaire.**
- Ce Kit a été élaboré sur la base d'expérimentations encadrées par la Direction Générale de la Santé.
- Il présente les éléments nécessaires pour sécuriser le déploiement du dispositif :
 - Le cadre réglementaire et sanitaire
 - L'outil TAC Verif, son installation et la mise à jour des règles sanitaires
 - Les points de contrôles sur le parcours participant
 - Les éléments de communication à prendre en compte
 - La démarche générale de déploiement
 - Une FAQ
 - Des présentations et templates de communication en annexes

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Le dispositif TousAntiCovid de contrôle sanitaire respecte le cadre réglementaire et sanitaire défini par l'Etat français.

Authenticité des preuves

- Le portail SI-DEP est le système officiel certifiant les preuves de tests RT-PCR ou antigénique et preuves de rétablissement (tests positifs). Le portail SI-DEP est uniquement accessible au travers du mail ou du SMS reçu après avoir effectué le test.
- Le portail VACCIN COVID de la CNAM est le système officiel certifiant les preuves de vaccination: <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>
- Les preuves de ces deux systèmes peuvent être imprimées ou importées dans l'application TousAntiCovid Carnet

Utilisation de TousAntiCovid Carnet

- **Interrogée le 19 avril par le ministère des Solidarités et de la Santé, la CNIL rappelle dans son avis du 22 avril que :**
« Le caractère volontaire de l'usage de TousAntiCovid et, donc, de sa fonctionnalité "Carnet de tests" doit rester une garantie essentielle du dispositif. L'utilisation de cette application ne peut donc constituer une condition à la libre circulation des personnes. »

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Règles sanitaires liées aux évènements

Les règles liées à l'utilisation du pass sanitaire peuvent être retrouvées sur le site du [Gouvernement](#). Sauf mention particulière, l'accès à un évènement de plus de 1 000 participants est conditionné par la présentation d'une preuve sanitaire. Il existe trois types de preuves sanitaires valides.

Preuves sanitaires valides

Preuve d'un schéma vaccinal complet (nombre de doses + délai nécessaire pour le développement des anticorps).

A date, seuls les vaccins reconnus par l'Agence européenne des médicaments peuvent constituer une preuve, mais la Commission européenne souhaite intégrer des vaccins reconnus par l'OMS.

Test négatif : test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h

Preuve de rétablissement : test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois



- Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec une pièce d'identité afin de s'assurer de la concordance de la preuve présentée au nom du participant.
- Les autotests ne donnent pas lieu à une émission de preuve certifiée et ne sont pas considérés comme preuve sanitaire.

Gouvernance de la mise à jour des règles dans TousAntiCovid Verif

- L'application TousAntiCovid Verif effectue des règles de contrôle qui sont paramétrées de façon centralisée au niveau d'IN Groupe.
- Les mises à jour de règles sont notifiées sur l'application TousAntiCovid Verif.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Evènements concernés

Les événements ou lieux impliquant des grands rassemblements à des fins de loisirs, que l'on peut programmer, seront concernés par le pass s'ils présentent des risques d'attroupement ou de maintien de beaucoup de personnes ensemble en situation statique. Parmi les lieux concernés, on retrouve :

- chapiteaux, salles de théâtre, salles de spectacles sportifs ou culturels, salles de conférence ;
- salons et foires d'exposition (par hall d'exposition) ;
- stades, établissements de plein air et établissements sportifs couverts ;
- parcs à thèmes (seulement pour les catégories d'établissements qui le composent, comme par exemple un restaurant à l'intérieur du parc) ;
- grands casinos ;
- festivals assis ou debout de plein air ;
- compétitions sportives de plein air en extérieur (si les conditions de faisabilité sont établies) ;
- croisières et bateaux à passagers avec hébergements au-delà de 1 000 passagers ;
- autres événements, lorsqu'ils sont spécifiquement localisés (bals organisés par les collectivités, par exemple).



Les organisateurs sont responsables de la bonne mise en place et de la logistique permettant de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Ceci implique la vérification de la preuve sanitaire en simultané avec la carte d'identité pour s'assurer de la concordance entre la preuve sanitaire et l'identité du participant.

• Evènements sportifs

Les règles générales liées aux événements sportifs peuvent être retrouvées sur le site du [Ministère Chargé des Sports](#). L'évolution de ces règles doit être suivie sur le site.

• Evènements culturels

Les règles générales liées aux événements culturels peuvent être retrouvées sur le site du [Ministère de la Culture](#). L'évolution de ces règles doit être suivie sur le site.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Cadre général pour les évènements de moins de 1000 participants

Au 17.05.2021, le pass sanitaire n'est pas exigé pour des évènements de moins de 1000 participants.

Cadre général pour les évènements entre 1000 et 5000 participants

A compter du 09.06.2021, l'utilisation du pass sanitaire sera indispensable pour la tenue de ces évènements.

Cadre général pour les évènements de plus de 5000 participants

A compter du 30.06.2021 il sera possible d'organiser des évènements de plus de 5000 participants. L'utilisation du pass sanitaire sera indispensable pour la tenue de ces évènements.

Comment appliquer le seuil des 1000 visiteurs ?

Tout organisateur qui prévoit d'accueillir plus de 1 000 personnes ou spectateurs (par ex. par la mise en vente de 1 000 billets) lors d'un évènement éligible au pass sanitaire doit exiger sa présentation à l'entrée de l'évènement. La jauge de 1 000 ne se calcule donc pas en fonction de la capacité d'accueil théorique de la salle ou de l'établissement. Si plus de 1000 billets sont prévus d'être vendus, il faut prévoir le pass (même si dans le faits, seuls 900 personnes se présentent à l'évènement).

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

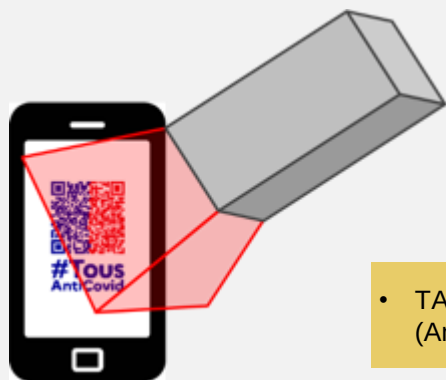
Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Les agents sont équipés d'une application appelée TousAntiCovid Verif (TAC Verif) pour effectuer des contrôles de preuves sanitaires (tests RT-PCR ou antigénique, vaccin) présentées soit sur l'application TousAntiCovid Carnet du participant, soit au format papier.

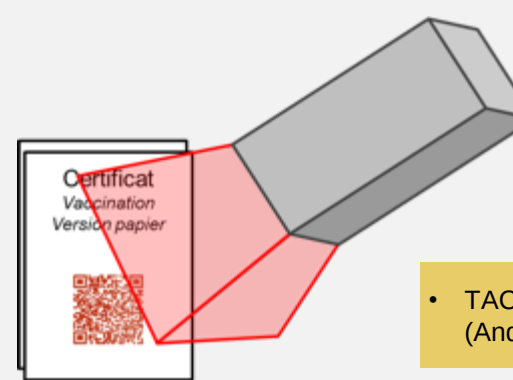
LECTEUR DE PREUVES SUR TOUSANTICOVID



Preuve intégrée dans
l'application TousAntiCovid
Carnet du participant

- TAC Verif sur smartphone ou tablette (Android/iOS)

LECTEUR DE PREUVES SUR PAPIER



Documents statut sanitaire
(certificat de vaccination ou de test
RT-PCR ou antigénique) provenant
de SI-DEP et du portail de la CNAM

- TAC Verif sur smartphone ou tablette (Android/iOS)

- L'application TAC Verif Lite sera disponible au 2 juin.

Présentation TAC,
TAC Verif en annexe

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Présentation TousAntiCovid Verif



1. Ecran d'accueil

- Au lancement de l'application, la fonction de **vérification** est proposée



2. Scanner une preuve

- L'appareil photo du smartphone permet de scanner les preuves 2D-DOC affichées par l'application TousAntiCovid grâce à la fonctionnalité Carnet, ou présentes sur les preuves officielles au format papier ou pdf.
- Le code barre 2D-DOC est lu par l'application une fois celui-ci entièrement contenu dans le cadre affiché à l'écran

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

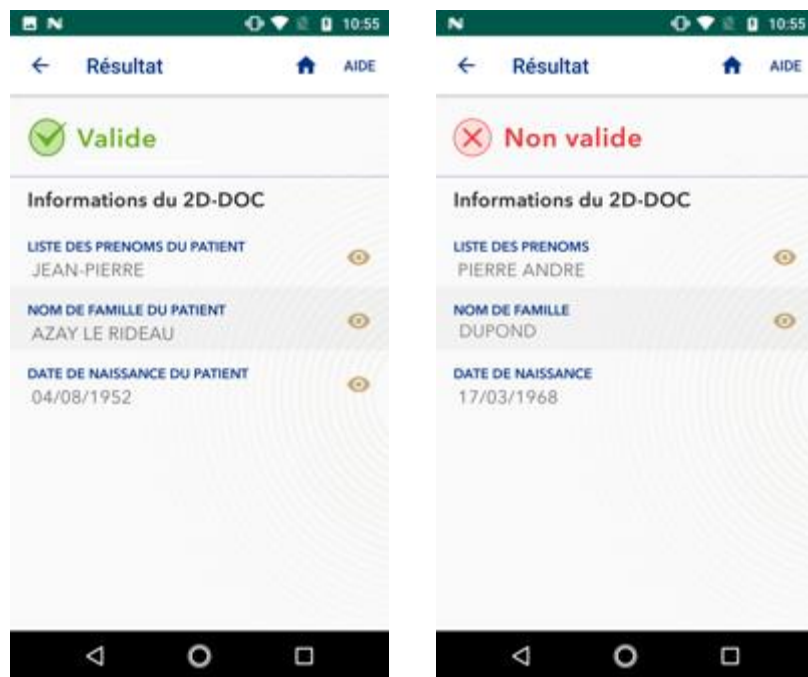
Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Présentation TousAntiCovid Verif



3. Affichage des résultats

- L'application extrait les informations depuis le 2D-DOC et les affiche avec un message en **vert** ou en **rouge** selon la validité de la preuve sanitaire. Le lecteur ne donne pas de détail sur le type de preuve contrôlée et ne donne pas la raison de l'invalidité de la preuve le cas échéant.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Exemple de preuves 2D-DOC à scanner



Test non valide



Test non valide



Test non valide



Cycle vaccinal non valide



Cycle vaccinal valide

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Installation

- L'application TousAntiCovid Verif est disponible sur les stores d'applications mobiles (Android, iOS). L'application peut être installée sur smartphone et tablette, et ne nécessite pas de droit d'accès particulier.
- **Modalité d'installation :**
 - *Déploiement par équipement* : l'application TAC Verif est téléchargée depuis chaque équipement mobile
- **Recommandation** : Rallonger le timing de mise en veille des mobiles

Mise à jour

- Une mise à jour des règles nécessite actuellement (et jusqu'à fin mai), un redéploiement de l'application TAC Verif (règles codées en dur dans l'application). En phase d'expérimentations Pilote, les mises à jour sont déployées par l'IN Groupe
- Les prochaines versions de TousAntiCovid permettront de déployer uniquement le paramétrage des règles sur l'application, avec notification des utilisateurs pour mise à jour des règles
- A compter du 09/06, les cycles de vaccinations complets ayant fait l'objet d'une preuve certifiée par le portail VACCIN COVID seront considérés comme preuve valable et pourront être scannés par TAC Verif. A partir du 01/07, les preuves certifiées au format européen, seront également prise en compte par TAC Verif.
- Entre le 09/06 et le 01/07, les personnes présentant une preuve de vaccination étrangères devront présenter une preuve certifiée française (test RT-PCR ou test antigénique): TAC Verif est automatiquement mis à jour pour prendre en compte ces nouvelles preuves.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

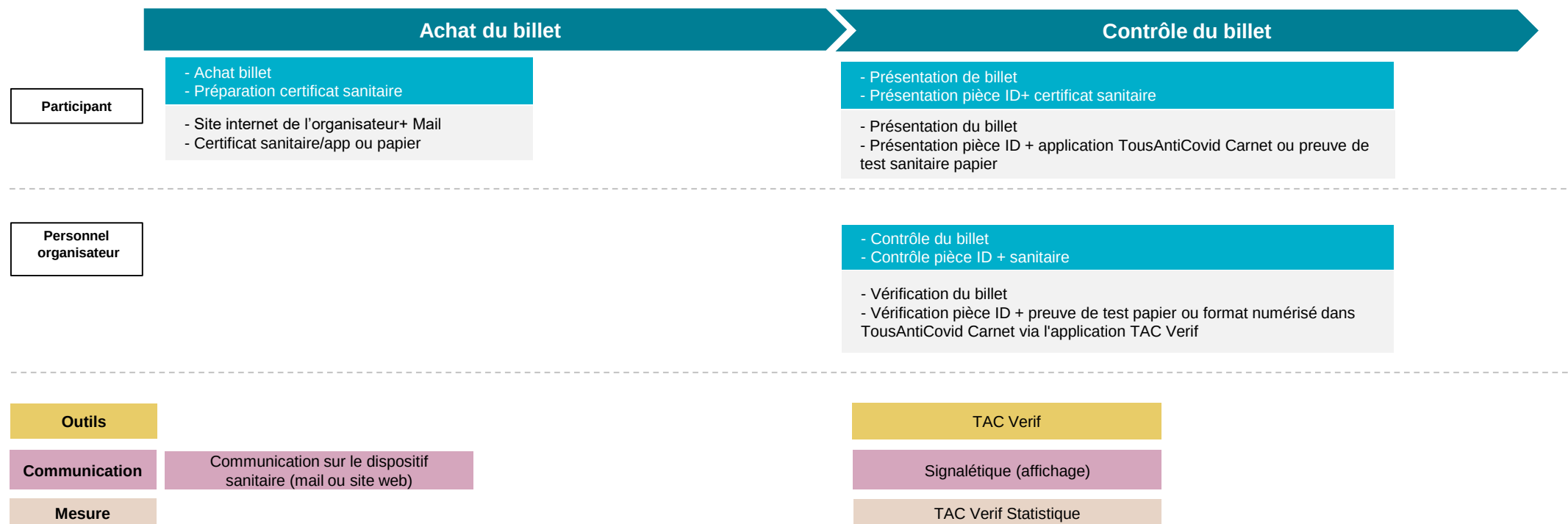
Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Comment TousAntiCovid Verif s'inscrit dans le parcours participant ?

Si un évènement s'étend sur plusieurs jours, l'organisateur doit vérifier les preuves sanitaires chaque jour et le participant doit chaque jour présenter une preuve sanitaire valide (à l'exception des évènements dans lesquels le participant est contrôlé à son entrée et reste sur le lieu pendant toute la durée de l'évènement).



Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Recommandations pour optimiser l'utilisation du pass sanitaire pendant un évènement

- **Vérification de la preuve sanitaire**

Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec une pièce d'identité afin de s'assurer de la concordance de la preuve présentée au nom du participant.

- **Stand de test**

Pour certains types d'évènements pour lesquels aucune solution de réalisation de test n'est disponible à proximité, il peut être envisageable de proposer un stand de tests à l'entrée de l'évènement. Ces stands peuvent être tenus par des pharmaciens ou des personnes habilitées à réaliser des tests.

Recommandation : il est conseillé de se rapprocher d'une ARS pour la mise en place d'un tel dispositif.

Attention : les auto-tests ne pouvant pas faire l'objet de la génération d'une preuve certifiée, ils ne pourront pas être acceptés.

Point de vigilance: une connexion internet sera nécessaire pour permettre la transmission et la récupération des résultats de tests sur le portail SI-DEP. De même, des moyens d'impression pour pouvoir remettre des preuves papier doivent être prévus.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Il est important d'informer le visiteur avant l'évènement sur le dispositif afin d'assurer la fluidité du processus de vérification à l'entrée

- Envoi d'un mail et/ou SMS à destination des participants en amont de l'évènement pour les informer de l'existence du dispositif sur l'application TousAntiCovid Carnet ainsi qu'un texte de communication pour site internet et revendeurs
- **Messages clés :**
 - Rappeler les règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement ou rediriger vers les règles en vigueur
 - Rappeler qu'une preuve sanitaire devra obligatoirement être présentée à l'entrée de l'évènement et rappeler les modalités possibles de présentation de cette preuve (TousAntiCovid Carnet, preuve papier certifiée ou, à défaut et dans la mesure de la reconnaissance de ce type de preuve, un compte-rendu biologique sans 2D DOC*)
 - Rappeler que TousAntiCovid Verif sert à contrôler la conformité d'une preuve aux règles en vigueur à un instant T et ne permet ni de lire des informations de santé du participant (y compris type de preuve ou état de santé) ni de stocker des données.

* Les comptes-rendus biologiques sont acceptés jusqu'au 02.06.2021 uniquement.



* Les comptes-rendus biologiques sont acceptés jusqu'au 02.06.2021 uniquement



Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Questions sur les règles sanitaires

Question	Réponse
Est-ce que les enfants ont besoin de preuves sanitaires?	Oui, les enfants à partir de 11 ans inclus devront présenter un pass sanitaire.
Dans le cas des ERP composés de plusieurs salles, comment s'applique la jauge de 1000 personnes?	La jauge de 1000 personnes s'applique par salle et non à l'ERP dans son ensemble.
L'évènement prévoit d'accueillir plus de 1 000 personnes mais dans les faits, moins de 1 000 billets ont été vendus. Dois-je appliquer les contrôles du pass sanitaire ?	Dès lors qu'un évènement prévoit d'accueillir plus de 1 000 personnes, les contrôles du pass sanitaire sont applicables, quel que soit le nombre de personnes effectivement présentes.
Le personnel de l'évènement doit-il être assermenté pour effectuer le contrôle d'identité des participants ?	Non, d'un point de vue réglementaire le personnel de l'évènement n'a pas besoin d'être assermenté pour effectuer le contrôle d'identité des participants. En revanche pour le contrôle des preuves sanitaires, le personnel doit être habilité (mise en place d'un système de registre).
Le personnel et les artistes doivent-ils présenter une preuve sanitaire ?	Le personnel (bénévoles, prestataires, salariés) et les artistes qui se produisent ne sont pas soumis au contrôle d'une preuve sanitaire. Ils sont tenus de respecter les gestes barrières;

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Questions d'ordre général en lien avec le l'utilisation de TousAntiCovid Verif et la vérification des preuves

Question	Réponse
Comment contrôler une preuve sanitaire ?	Cf. section 2/ Présentation du dispositif
Comment savoir si la preuve sanitaire n'est pas authentique?	Si la preuve n'est pas authentique, la preuve ne sera pas reconnue par le lecteur et un voyant rouge s'affichera
Faut-il contrôler les preuves avec une pièce d'identité ?	Oui, pour vérifier la cohérence entre l'identité de la personne et celle qui est indiquée sur la preuve
Est-ce que TousAntiCovid Carnet peut inclure plusieurs preuves sanitaires ?	Oui, le participant peut importer dans TAC Carnet l'ensemble des preuves de sa famille.
Le participant n'a pas récupéré sa preuve officielle sur le portail SI-DEP et la preuve présentée ne comporte pas de QR Code / 2D-DOC : doit-elle être acceptée ?	Non, elle ne pourra être acceptée, et il sera interdit de présenter une preuve avec des données de santé détaillées.
TAC Verif ne reconnaît pas une preuve présentée du TAC Carnet.	1. Demandez au participant d'augmenter la luminosité de son écran et zoomer sur le QR Code. 2. Remonter l'erreur au support TAC.
TAC Verif ne reconnaît pas une preuve présentée sur papier.	Vérifier qu'il s'agit d'une Preuve SI-DEP (logo ministère de la Santé).
TAC Verif est momentanément indisponible, comment contrôler les preuves ?	1. Si le participant dispose d'une preuve papier, contrôler celle-ci. 2. Sinon, demander à l'utilisateur de se connecter au portail SI-DEP pour récupérer sa preuve.
Comment vérifier une preuve étrangère ?	1. Lire la preuve papier traduite en français ou anglais 2. A partir de fin juin 2021, TAC-Verif permettra de lire des preuves émises par des systèmes étrangers au sein de l'UE grâce à la mise en place d'un dispositif de partage de preuves européen. Par ailleurs, TAC Carnet, permettant aux participants de stocker leurs preuves, est disponible en version anglaise.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Questions d'ordre général en lien avec le l'utilisation de TousAntiCovid Verif et la vérification des preuves

Question	Réponse
Qui effectue le contrôle des preuves sanitaires?	Pas besoin d'habilitation particulière pour la personne qui effectue le contrôle
A quel moment le contrôle des preuves sanitaires doit-il être effectué ?	En phase de contrôle à l'entrée de l'évènement Cf. section 3/ Comment le dispositif s'inscrit dans le parcours
Le délai de présentation de preuve est-il de 48h ou peut-il aller jusqu'à 2 jours?	Le délai de présentation de preuve ne peut pas dépasser 48h. Au-delà de 48h, TAC Verif affichera une preuve invalide, l'accès à l'évènement devra être refusé;
Comment faire lorsqu'il y a une incohérence entre l'identité présente sur la preuve et l'identité présent sur les papiers du visiteur ?	L'accès du visiteur à l'évènement est refusé. [Procédure en cas de suspicion de fraude ?] Signalement ?
Comment identifier que le délai des 14 jours est écoulé pour l'acceptation de la preuve vaccinale?	TAC Verif calcule automatiquement le délai écoulé depuis la dernière injection et le prend en compte dans l'affichage du résultat (Valide ou Invalide).
Comment faire lorsqu'il y a une incohérence entre l'identité présente sur la preuve et l'identité présent sur les papiers du spectateur ?	L'accès du participant à l'évènement est refusé L'organisateur peut définir un mode opératoire pour ce type de situation ou signaler le cas à la Police

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Questions spécifiquement en lien avec le secteur de l'évènementiel

Question	Réponse
Quelles sont les règles définies pour les festivals se déroulant sur plusieurs jours et pour lesquels le pass sanitaire est exigé ?	Il pourra être demandé de présenter un pass sanitaire à l'entrée du festival, quelle que soit sa durée. • Si le spectateur séjourne et reste le temps du festival dans la zone où seules les personnes ayant présenté un pass à l'entrée peuvent accéder (la zone devenant une « bulle sanitaire »), il est envisageable ne plus lui demander de présenter un pass le temps de son séjour. • Si le spectateur sort de cette zone pour y revenir, il devra de nouveau présenter un pass sanitaire. Les gérants pourront le cas échéant déployer un dispositif de TAG à l'entrée pour les festivals qui se tiennent dans des zones où les points de dépistage ne sont pas présents
La jauge de 1 000 spectateurs ou personnes s'applique-t-elle par salle ou par ERP ?	La jauge s'applique sur le même modèle que la jauge d'accueil du public définie pour chaque activité dans le cadre de la stratégie de réouverture. Ainsi, la jauge s'applique par salle pour les cinémas et non en fonction du nombre de spectateurs accueillis dans l'ERP pris globalement. De même, la jauge de 1 000 s'applique par hall d'exposition pour les foires et salons. Il s'applique à partir de 1 000 spectateurs accueillis dans un stade de football.
En cas de spectateur ou spectatrice devant annuler sa présence au festival pour cause de covid, y a-t-il une obligation de remboursement ou pas ?	En cas de résultat positif de moins de quinze jours ou d'absence de certificat de vaccination, aucune obligation de remboursement du billet ne sera imposée aux organisateurs d'évènements
Quelles sont les responsabilités qui pourraient être engagées ?	En cas de manquement, pourront être engagées : • La responsabilité civile de l'organisateur (pour la mise en place des règles sanitaires) • La responsabilité pénale de l'organisateur (en cas de négligence avérée et grave) • En cas de fraude, est encourue une contravention de 5ème classe
Sera-t-il exigé pour les rassemblements en plein air, espaces ouverts sans accès limités (Ex : 14 juillet) ou les festivals avec déambulation, type arts de la rue ?	Il ne s'appliquera que s'il peut être effectivement déployé. Il ne sera pas déployé par exemple pour les personnes qui seraient stationnées au bord des routes pour regarder le feu d'artifice du 14 juillet.

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Sommaire Annexes

- Présentation de l'application mobile TousAntiCovid Carnet
- Exemple de preuves de test et de vaccins officielles au format papier
- Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication
- Contacts
- Rappel des mesures dictées par le Ministère chargé des Sports
- Retours d'expérience

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Présentation de l'application mobile TousAntiCovid Carnet

L'application TousAntiCovid Carnet permet d'importer les preuves sanitaires (y compris de toute sa famille), dans un seul carnet digital.

Importation du certificat de test dans TAC Carnet

<https://tousanticovid.stonly.com/kb/guide/fr/importer-son-certificat-de-test-siCsOIDGCZ/Steps/320836>



Adobe Acrobat
Document



Importation du certificat de vaccination dans TAC Carnet

<https://tousanticovid.stonly.com/kb/guide/fr/importer-son-certificat-de-vaccination-TJLG8dT8fs/Steps/347514>

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Exemples de preuves de test et de vaccin officielles au format papier

Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19

Données démographiques et de contact du patient
Nom de naissance: de LA SELLE
Prénoms: STANISLAS
Date de naissance: 01/01/1950
Adresse postale: 30 boulevard Piquet 75012 Paris
Adresse postale: 060000000
Courriel: test@gmail.fr

Données concernant la réalisation du test
Nom du professionnel: DUPONT
Personne du professionnel: PAUL
Identifiant / Profession / Code Postal: idNat_PSLAN20201001151515_PROF_PHARMACIEN_CP_75012
Date et heure de prélèvement: 04/11/2020 10:53

Je soussigné PAUL DUPONT certifie que STANISLAS de LA SELLE né(e) le 01/01/1950 a bénéficié le 04/11/2020 10:53 du test "SARS-CoV-2 Test Antigénique" (code 54558-4) dont le résultat s'est avéré :

POSITIF

En cas de résultat positif, adressez-vous immédiatement et contactez rapidement votre médecin traitant (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 303 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de santé). L'Assurance Maladie va vous adresser un SMS avec un lien pour vous aider à préparer la liste des personnes avec qui vous avez été en contact rapproché ces derniers jours, ainsi que leurs coordonnées. Vous serez ensuite contacté par un agent de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, si le professionnel ayant réalisé le test ne vous l'a pas déjà remis, un code vous sera aussi envoyé très prochainement par email, SMS ou par courrier pour vous déclarer dans l'application mobile "Tous Anti-Covid".

En cas de résultat négatif, respectez les gestes barrières. Vous pouvez télécharger l'application mobile "Tous Anti-Covid" (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tous-anticovid>) qui vous permettra aussi de trouver les dernières informations concernant la diffusion de l'épidémie et de faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations d'absence.

Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site <https://lesconseilsCovid.solid.sga.fr/>. Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte <https://solid.sga.fr/leslieuxdepistageCovid>. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti.

Marque et référence du test: Numéro de lot: Date de réception:

Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient a donné son accord pour la réalisation de ce test.

Tampon et/ou signature du professionnel: 

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie de Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national épidémie (SIN-E), mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2018 promulguant les dispositions relatives à la santé publique et à la sécurité sanitaire des produits de santé. Les données collectées sont destinées à la surveillance épidémiologique et à la recherche scientifique. Elles sont destinées à être utilisées pour la recherche scientifique et à la recherche scientifique. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur le site d'information https://www.ameli.fr/sites/default/files/documents/721590/document/Vaccin_covid_mention-complete-information-personnes-congees.pdf. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 et svts du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L. 162-1-14 du code de la Sécurité Sociale.

Ce document a été édité dans SIN-EPI le 04/11/2020. Il peut être imprimé dans le logiciel du professionnel ayant réalisé le test pour la transmissibilité et faire l'objet d'une consultation dans le dossier médical partagé www.dmp.fr.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

accin
COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

Attestation de vaccination Covid-19

Nom: **Durand** Vaccin: **COMIRNATY Pfizer/BioNTech**
Prénom: **Jean** Rang de la dernière injection effectuée: **2**
Date de naissance: **01/04/1900** Date de dernière injection effectuée: **jj/mm/aaaa**
État de Vaccination: **Terminé**

 2D-DOC  Flashez pour ajouter dans Tous AntiCovid

Cette attestation est compatible avec "Tous Anti-Covid", elle est susceptible d'évoluer dans son contenu pour s'ajuster aux normes européennes.
Ce document est personnel et non transférable.
Il est délivré en application du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19.
Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition sur une partie du traitement. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur le site d'information https://www.ameli.fr/sites/default/files/documents/721590/document/Vaccin_covid_mention-complete-information-personnes-congees.pdf. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 et svts du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L. 162-1-14 du code de la Sécurité Sociale.

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication

Ces éléments graphiques incluent le logo TousAntiCovid et sa charte graphique. Ils peuvent servir comme éléments à inclure dans les supports de communication destinés aux participants.



LOGO TAC.zip



Adobe Acrobat
Document

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Contacts

- **Contact support technique:**
 - Par téléphone: 0800 087 148
 - Par mail: contact@tousanticovid.gouv.fr

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Rappel des mesures dictées par le Ministère chargé des Sports disponible sur le lien suivant :

[Site officiel Ministère chargé des sports](#)



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021 Couvre-feu à 21h	9 juin 2021 Couvre-feu à 23h	30 juin 2021 Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
• Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
• Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
• Pratique individuelle	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
• Pratique encadrée	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

CATÉGORIES	19 mai 2021 Couvre-feu à 21h	9 juin 2021 Couvre-feu à 23h	30 juin 2021 Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
• Haut niveau et professionnel	Autorisé	Autorisé	Autorisé
• Amateurs Professionnels	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuves) - Équipement extérieur ou intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 100 participants (simultané ou par épreuves) - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 1000 participants (simultané ou par épreuves) - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
• Amateurs Professionnels (hors publics prioritaires)	Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuves) - Équipement extérieur : sans limitation de participants - Équipement intérieur : limité	Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 100 participants (simultané ou par épreuves) - Équipement extérieur : sans limitation de participants - Équipement intérieur : jusqu'à 50% de la capacité	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 1000 participants (simultané ou par épreuves) - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Équipement extérieur ou ERP de plein air dépendant	- Accès uniquement - Jusqu'à 33% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes - Pas sanitaire à partir de 1000 personnes	- Accès uniquement - Jusqu'à 65% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes - Pas sanitaire à partir de 1000 personnes	- Accès : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Début : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pas sanitaire à partir de 1000 personnes
• Équipement intérieur	- Accès uniquement - Jusqu'à 33% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Accès uniquement - Jusqu'à 65% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Accès : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Début : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pas sanitaire à partir de 1000 personnes
VESTIAIRES COLLECTIFS			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
RESTAURATION, BUVETTE			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Retours d'expérience

« C'est rassurant : plus besoin de
prendre en main les documents.
Un seul flash et toute l'information
apparaît ! »

Vanessa – Responsable clientèle chez
Air France

« Un outil simple, rapide et
efficace »

Cathy – Responsable clientèle chez
Air France

« Avec TAC Verif, c'est simple et
efficace comme un clic »

Céline – Agent des services
commerciaux chez Air France